

Délibération n°2024_04_11_15

Objet : Adhésion à l'Union des Clubs Taurins de France (UCTF)

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 5 avril 2024, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 7

Secrétaire de séance : Romain CASAS-MATEU

Présents :

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Olivier BOUDET - Françoise BERTOUY - Patricia NIVESSE - Colette MORETEAU - Maryline BENEDETTI - Jean-Marc LEÏENDECKERS - Francine BOYER - Fabrice IRANZO - Romain CASAS-MATEU - Laurie BELTRA - Karine BREITHEL - Philippe CATTIN-VIDAL - Patrick PASQUIER - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST

Absents représentés :

Brigitte RODRIGUEZ pouvoir à Colette MORETEAU - Michel LITTON pouvoir à Jean-Marc LEÏENDECKERS - Pascale MARCHAL pouvoir à Maryline BENEDETTI - Benoît DELTOUR pouvoir à Olivier BOUDET - Quentin BOINET pouvoir à Xavier MIRAULT - Eric CAVAGNA pouvoir à Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL pouvoir à Philippe CATTIN-VIDAL

Absent :

Bernadette CONTE-ARRANZ

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire, rapporte :

Depuis sa création en janvier 2020, l'Union des Clubs Taurins de France (UCTF) met en œuvre son programme d'actions.

L'UCTF met en scène et en piste ses objectifs autour de six thèmes fédérateurs :

- valoriser & promouvoir les cultures et traditions taurines du Sud (valorisation des trois tauromachies - la course camarguaise, la corrida et la course landaise) en développant les richesses patrimoniales et humaines attachées aux particularismes régionaux de ces trois identités traditionnelles, sportives et culturelles tout à la fois.
- développer une approche pédagogique et culturelle menée par l'UCTF auprès des associations fédérées pour l'accompagnement et le conseil en vue de la valorisation des arts taurins dans les territoires de France, tant auprès des publics scolaires et de la jeunesse, que du grand public plus généralement.
- privilégier les liens sociaux et des relations confraternelles entre associations et membres (en recherchant tous liens intergénérationnels & inter-catégoriels) pour mieux promouvoir les valeurs de citoyenneté républicaine et du Vivre-ensemble, au cœur du pacte républicain français, dans le cadre de rassemblements et de réunions ou d'animations à caractère taurin, sportif, culturel, festif et musical, entre autres ...
- communiquer en vue de la promotion des traditions et cultures taurines & de la mise en valeur des actions et animations des associations fédérées au sein de l'UCTF, par le relais des services et outils numériques et des relations humaines développées entre les associations et leurs responsables.
- relayer les objectifs de l'UNION auprès des institutionnels nationaux, régionaux et départementaux (Conseils régionaux, conseils départementaux, communautés d'agglomération, villes & fédérations de course camarguaise et de course landaise), pour une action commune et concertée en vue d'une meilleure promotion des cultures du sud et des arts taurins.
- fédérer les associations à caractère taurin, sportif, musical, culturel et festif - en France - qui partagent les valeurs de l'Union des Clubs Taurins de France et souhaitent bénéficier des actions menées par l'UCTF autour des objectifs définis ci-dessus.

Adhérer à l'UCTF, c'est partager les objectifs fondateurs de l'UCTF :

- Fédérer un réseau d'associations et de villes taurines.
- Encourager & soutenir les tauromachies de France & leurs responsables.
- Proposer une communication digitale et des outils numériques au service des associations taurines.
- Rassembler les adhérents dans des moments sociaux, solidaires & conviviaux.
- Assurer la complémentarité des tauromachies de France.

L'UCTF fait part de la vie des associations et villes taurines sur son site internet, sur les réseaux sociaux relatant les activités et animations. Elle privilégie des partenariats divers avec la Fédération Française de la Course Camarguaise.

Pour information, l'appel à cotisation pour l'année 2024 s'élève à 200,00 €.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adhérer à l'Union des Clubs Taurins de France,
- Dire que le renouvellement de l'adhésion pourra être fait par Décision du Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à la majorité.

Pour : 25

Contre : 3

Laurent TATON, Caroline SAROCHAR, Cathy PROST

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Pérols, le 15 avril 2024

Le Maire,

Jean-Pierre RICO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.